

# ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU. L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE CHAMBORD SOUS LA PRÉSIDENTIE DE GEORGES POMPIDOU

AGNÈS TACHIN<sup>a</sup>

L'année 2019 fut riche en événements pour le domaine national de Chambord qui célébrait le 500<sup>e</sup> anniversaire du château et de la mort de Léonard de Vinci. Mais les manifestations organisées autour de ces événements ont éclipsé une autre date anniversaire concernant une page plus récente de son histoire. En effet, il y a tout juste 50 ans, en 1969, l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou entraîna d'importantes transformations sur le site qui devaient amener son inscription au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1981 et au réseau Natura 2000 en 2006<sup>(1)</sup>. Une partie du projet portait sur la résidence royale, où trois pièces du deuxième étage furent rénovées et décorées dans un style cynégétique conforme à l'esprit du lieu, mais l'essentiel des aménagements concernait le domaine forestier<sup>(2)</sup>. À l'exception des 426 hectares d'espaces publics comprenant le village, le château et ses abords, les fermes ainsi que les maisons forestières, le domaine de Chambord est constitué d'une immense forêt de 5 029 hectares ceinturée d'un mur de 32 km, abritant une faune et une flore exceptionnelles. Que faut-il entendre par « aménagement » de la forêt ? Cette notion renvoie au substantif « ménage » qui signifiait à l'origine « arrangement », « mise de l'ordre », elle désignait ainsi la gestion d'une forêt et de manière générale d'un bien foncier, sens utilisé par Olivier de Serres dans son *Théâtre d'Agriculture et mesnage des champs* (*Revue forestière française*, 1999 ; Briand, 2018). Dans le langage forestier, « aménagement » a conservé ce double sens d'arrangement d'un espace naturel et de gestion en tenant compte des conditions écologiques et des besoins humains. Le plan conçu en ce sens en 1970 faisait suite à un plan provisoire lancé dix ans plus tôt et devait répondre à une demande spécifique de l'Élysée. Le chef de l'État souhaitait en effet rétablir de manière régulière la tradition des chasses présidentielles à Chambord. Il fallait donc s'assurer que le gibier soit de « bonne qualité » et présent en quantité suffisante. Mais le plan d'aménagement eut finalement un objectif plus ambitieux conduisant à redéfinir les fonctions de la forêt et sa place au sein du domaine. Avant d'aborder les différents volets de ce programme, il importe de revenir sur les circonstances de son lancement. Son élaboration intervient en effet à un moment décisif de l'histoire de la V<sup>e</sup> République, celle de l'après-mai 68 et du retrait du général de Gaulle de la scène politique. Préparé à la demande de Georges Pompidou, le projet prend tout son sens au regard de la personnalité et de la vision politique du nouveau président.

<sup>a</sup> Laboratoire AGORA, université de Cergy-Pontoise, 95011 Cergy-Pontoise, France

(1) L'exposition organisée à Chambord en septembre 2017, « Georges Pompidou et l'art : une aventure du regard » à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre Pompidou, était un hommage à l'ancien président de la République pour son engagement pour les arts : elle permettait aussi de rappeler l'action du chef de l'État en faveur du domaine de Chambord.

(2) Il fait suite à un premier plan d'aménagement provisoire (1959-1968), cf. *Domaine national de Chambord, Documents d'objectifs Natura 2000*, p. 21.

## LE RETOUR DES CHASSES PRÉSIDENTIELLES À CHAMBORD

Malgré son passé prestigieux, la forêt chambordine n'a jamais été à proprement parler un territoire de chasses présidentielles contrairement aux domaines de Marly-le-Roi et de Rambouillet, rattachés directement à l'Élysée en tant que résidences privées du président. Propriété de l'État depuis 1930, le domaine est géré par plusieurs administrations à partir de 1947<sup>(3)</sup>. La gestion du parc forestier en qualité de forêt domaniale est confiée à la direction des Eaux et Forêts du ministère de l'Agriculture, puis à l'Office national des forêts, et son immense réserve de chasse est gérée depuis 1962 par le Conseil Supérieur de la Chasse (CSC) sous la tutelle des Eaux et Forêts. Dans ce domaine clos, les battues, nécessaires pour réguler le gibier, ont conduit à l'instauration des premiers plans de chasse mis en œuvre dès 1957. Sur les 141 battues organisées par le CSC entre 1949 et 1970, 109 le furent pour le compte des fédérations des chasseurs et 32 pour celui des chasses officielles (chef de gouvernement, ministères, assemblées)<sup>(4)</sup>. Le général de Gaulle ne vint qu'une fois en 1963, et Pompidou en organisa deux en tant que Premier ministre. L'éloignement géographique de Chambord situé à 2 heures 30 de Paris quand Rambouillet et Marly-le-Roi sont accessibles en moins d'une heure, explique aussi sa fréquentation moins régulière par les élus de la République. L'élection de Georges Pompidou à la Présidence allait cependant marquer une rupture, le chef de l'Exécutif réinvestissant le domaine pour des raisons autant personnelles que politiques. À la différence de son illustre prédécesseur, il aime en effet la chasse qu'il pratique régulièrement sur les domaines de la Présidence et ceux de membres de la haute société. C'est pour lui à la fois un plaisir et un moyen d'entretenir ses relations publiques. Dès l'automne 1969, l'Élysée annonce son intention d'organiser des chasses à Chambord. La première a lieu le 9 janvier 1970. Le Président participe à une battue de sangliers entouré d'une trentaine d'invités, parmi lesquels ses proches conseillers, Pierre Juillet et Marie-France Garaud, le ministre en charge des DOM-TOM, Henri Rey et de grands patrons, comme Edmond Lanier (PDG de la Compagnie générale transatlantique) et Jean Forgeot (PDG de Schneider S.A)<sup>(5)</sup>. À la nuit tombée, quelques journalistes et photographes sont conviés au tableau de chasse présenté devant le château au son des trompes. L'apparition médiatisée de Pompidou en ce lieu symbolique qu'est Chambord renvoie une image forte du pouvoir présidentiel dans un moment de relative incertitude politique. Après le départ de De Gaulle, l'ancien Premier ministre doit relever le défi de la succession et démontrer que la V<sup>e</sup> République peut survivre à son fondateur. Il l'a fait dès son entrée en fonction par l'adoption de mesures toutes régaliennes comme la levée du veto gaullien contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et la dévaluation du franc. Dans un registre plus symbolique, l'instauration des chasses à Chambord montre le président dans ses fonctions de représentation mais elle participe du même principe d'action. La battue du 10 janvier permet cependant de constater que le domaine forestier n'était guère adapté à ces manifestations de prestige car la forêt s'était fortement dégradée depuis plusieurs décennies. La reprise des chasses fut ainsi l'occasion de réfléchir à sa mise en valeur. L'idée était dans l'air du temps. Les années Pompidou représentent en effet un moment d'accélération dans la prise de conscience des enjeux environnementaux (Boullet, 2019). Quelques années plus tôt, la DATAR a créé les parcs nationaux et une division de la protection de la nature a vu le jour au sein du ministère de l'Agriculture. L'écologie émerge sur la scène médiatique avec l'apparition d'une presse militante et la mobilisation de scientifiques comme Jean Dorst, Alain Bombard ou l'agronome René Dumont (Vrignon, 2015 ; Delporte, 2015). Mais le changement se produit aussi au niveau politique et institutionnel. Georges Pompidou, qui a fait de l'industrialisation la première

(3) Depuis le décret du 24 mars 1947, quatre administrations ou établissements publics : les Beaux-arts (château, pelouses, église, casernes), les Domaines (villages et trois fermes), Ponts et chaussées (routes), Office national des forêts (forêt, étangs, quatre fermes, des maisons forestières, le Cosson).

(4) 12 janvier 1964 et 13 janvier 1965 (Thoreau, 1975).

(5) Chasses présidentielles, saison 1969-1970, 5AG2/830, archives nationales.

de ses priorités, prononce à Chicago le 28 février 1970, à l'occasion de son voyage officiel aux États-Unis, un discours précurseur sur l'environnement. Le 4 mars, la Direction Générale de la Protection de la Nature (DGNP) du ministère de l'Agriculture voit son champ de compétence élargi à d'autres problématiques environnementales comme la pollution des cours d'eaux. André Bettencourt, alors ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, annonce en juin « 100 mesures pour l'environnement ». Enfin, en janvier 1971, à l'occasion d'un remaniement ministériel, est créé le ministère de l'Environnement confié à Robert Poujade (Poujade, 1975). Le plan d'aménagement forestier de Chambord doit être replacé dans cette dynamique nouvelle impulsée par l'État et par la communauté internationale, l'année 1970 étant proclamée « année européenne de la nature » par le Conseil européen. Le territoire de Chambord devait, comme d'autres initiatives, servir de laboratoire à une politique innovante en matière d'environnement et répondre en même temps à des besoins d'ordre cynégétique et touristique. La forêt autrefois interdite au public deviendrait un lieu de découverte et de sensibilisation à un écosystème comme le parc de la Vanoise ouvert en 1963. La dimension éducative du projet faisait écho à un autre volet de la politique pompidolienne, l'accès au savoir, cher à Pompidou, fils d'instituteur et agrégé de Lettres classiques, illustré au même moment par le projet du centre Beaubourg et sa bibliothèque publique.

La remise en valeur de la forêt supposait par conséquent de concilier les usages multiples et pour le moins contradictoires que sont les activités cynégétiques, forestières, agricoles et touristiques, le tout en protégeant les milieux naturels. La priorité fut donnée à trois objectifs, la chasse, le tourisme et le respect de l'environnement en reléguant au second plan les activités sylvicoles et agricoles du domaine.

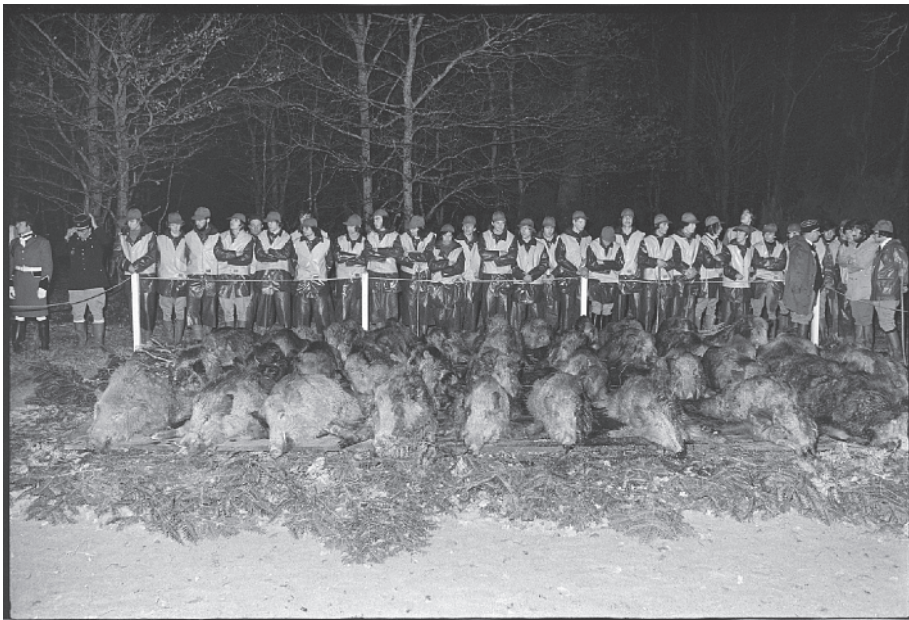


Photo 1 Chasse officielle à Chambord, 26 janvier 1974.  
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine,  
fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou, AG/5(2)/985/N1



Photo 2 Chasse officielle à Chambord, 9 janvier 1971.  
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine,  
fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou,  
AG/5(2)/985/N1



Photo 3 Scène de chasse à Chambord, 26 janvier 1974.  
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine,  
fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou, AG/5(2)/979/N1



## À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE CHASSE, TOURISME ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Pompidou a confié la préparation du projet à un homme de confiance issu des réseaux gaullistes, François Sommer, avec lequel il chasse régulièrement. Compagnon de la Libération, cet industriel originaire des Ardennes est aussi un grand connaisseur du monde cynégétique. En 1967, il a fondé le Musée de la Chasse et de Nature à Paris avec le soutien d'André Malraux, alors ministre de la Culture (Chemel, 2013). Si sa passion pour la chasse l'a conduit à chasser beaucoup et surtout, en France comme à l'étranger, elle est aussi à l'origine d'une prise de conscience de la disparition dramatique du gibier dont les raisons sont multiples : l'urbanisation, l'agriculture productiviste, mais aussi la chasse. Depuis une vingtaine d'années, avec Claude Hettier de Boislambert, autre figure du gaullisme, Sommer milite activement pour une refonte de la gestion cynégétique. Prenant appui sur les législations des pays voisins (Espagne, Allemagne) et des États-Unis, il s'est efforcé en vain durant les années 1960 de convaincre les ministres de l'Agriculture successifs, Edgar Pisani, Edgar Faure et Robert Boulin, d'engager une grande réforme de la chasse<sup>(6)</sup>. En 1969, il publie un ouvrage, *La Chasse imaginaire*, dans lequel il défend le principe d'une chasse raisonnée, respectueuse de l'environnement (Sommer, 1969). Si cette activité suppose de respecter la nature, la confier à l'administration des Eaux et Forêts n'en demeure pas moins une aberration, et elle devrait, selon Sommer, relever d'un organisme indépendant dont les compétences seraient élargies aux questions environnementales. Cette nouvelle autorité prendrait le nom de Conseil supérieur de la protection et de l'exploitation de la faune sauvage. L'élection de Georges Pompidou à la présidence lui redonne espoir<sup>(7)</sup>. Outre les sensibilités politiques et le plaisir de la chasse, les deux hommes partagent un souci commun de protection de la nature. Au mois d'octobre 1969, à la demande de l'Élysée, Sommer fait quelques suggestions pour la réorganisation des chasses présidentielles. Il note que Chambord pourrait redevenir une des plus belles chasses au cerf d'Europe à condition d'y entreprendre une sélection rigoureuse des animaux et d'y appliquer une chasse raisonnée<sup>(8)</sup>. Il s'appuie sur l'expérience menée dans son domaine de Bel-Val dans les Ardennes. Sur ce territoire de 1 000 hectares situé dans le massif forestier des Dieulets, le tir sélectif a permis la reconstitution du cheptel des chevreuils sur le point de disparaître. Chambord pourrait s'en inspirer. Pompidou connaît bien ce domaine sur lequel il est invité à chasser. Le 24 janvier, soit deux semaines après la battue chambourde, Sommer met son parc à la disposition du président pour une chasse au cerf. Pompidou choisit ses invités, et parmi eux, figure son fidèle conseiller, Pierre Juillet, chargé par le président de superviser le projet de Chambord<sup>(9)</sup>.

Le plan d'aménagement est préparé les mois suivants en concertation avec les responsables forestiers et cynégétiques du domaine, ainsi qu'avec Marcel Blanc, nommé à la direction générale de la Protection de la Nature. Un premier rapport, d'une vingtaine de pages, est remis à la présidence le 23 juin 1970. Sommer commence son exposé par un tableau peu enchanteur du territoire forestier dont il juge l'état « affligeant »<sup>(10)</sup>. Si des aménagements ponctuels sont envisageables pour améliorer les conditions des prochaines chasses présidentielles, la réhabilitation du domaine nécessitera des travaux d'aménagement sur le long terme. La forêt constituée à l'origine de feuillus s'est en effet fortement « dégradée » depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à la suite de plantations de pins sylvestres sous le Second Empire, puis en 1900 et encore après 1945. Ces enrénements successifs ont parfois échoué provoquant la formation de landes parsemées de grands pins et de chênes espacés. Le déséquilibre entre feuillus et résineux a une incidence sur le gibier.

(6) Correspondances, FJS-30-66, archives F. Sommer.

(7) Sommer écrit au président en juillet et reçoit une réponse favorable de Pompidou à son projet. Lettre du 15 octobre 1969, archives F. Sommer.

(8) Lettre au président Georges Pompidou, 24 octobre 1969, *ibid.*

(9) FJS-29-01, *ibid.*

(10) Rapport de visite, 23 juin 1970, Série 5-domaine de Chambord, *ibid.*

La disparition des chênes a réduit la nourriture des grands animaux. D'après le comptage des forestiers, le domaine abritait en 1969 entre 400 et 600 cerfs, autant de sangliers et une centaine de chevreuils, soit au total de 900 à 1 300 animaux pour 5 000 hectares environ de parcours libre, ce qui est faible en comparaison avec d'autres domaines voués à la chasse où l'on compte 400 à 600 sangliers pour 1 000 hectares. En conséquence, Sommer préconise une augmentation des effectifs pour chaque espèce<sup>(11)</sup>. Le cheptel est sain mais de qualité médiocre, « les cerfs sont malingres et leurs trophées imparfaits »<sup>(12)</sup>. Les chevreuils, estimés à environ 500 au début du siècle, ne parviennent pas non plus à se développer car les jeunes taillis qui constituent leur habitat naturel sont en nombres insuffisants ou mal entretenus. La mise en valeur du domaine repose donc sur une priorité fondamentale donnée aux feuillus. Il faut reprendre le système de coupe complète de taillis-sous-futaie afin de provoquer la régénération de ces espèces végétales et arrêter l'abattage des grands chênes puisque les ongulés se nourrissent des glands de ceux-ci. Les espaces dégagés doivent être réservés à de nouvelles plantations de feuillus indispensables pour redonner à la forêt son rôle nourricier. Sommer propose de reprendre les terres des fermes tombées en friche, afin de créer des gagnages, l'idée est de fournir au gibier sa nourriture dans son milieu naturel sans apport d'aliments complémentaires, comme le maïs pour les sangliers et la paille affouragée pour les cervidés, incomplets sur le plan nutritionnel. La production ligneuse ne doit plus être un objectif en soi, elle n'est plus la priorité des opérations sylvicoles destinées à pérenniser le massif boisé pour les deux autres activités, cynégétique et touristique. Sommer en est convaincu, si Chambord veut retrouver sa splendeur et son prestige d'autrefois, il faut admettre que sa vocation première est la chasse et non la production forestière, ce qui nécessite d'y revoir entièrement l'équilibre entre l'une et l'autre.

Mais cette refonte de la gestion forestière est conditionnée aussi à une réforme des pratiques de chasse, indispensable pour préserver l'écosystème. Chambord doit devenir un lieu de formation pour les responsables des fédérations de chasseurs avec deux priorités : convertir les disciples de Saint-Hubert au plan de chasse déjà appliqué à Chambord et que Sommer souhaite généraliser à l'échelle nationale, et les former au tir sélectif. Le renouvellement du bail pour le Conseil supérieur de la Chasse sera axé sur l'amélioration qualitative du cheptel. À l'exemple d'autres parcs nationaux en Espagne ou en Europe centrale, le domaine pourrait proposer des tirs sélectifs payants pour éliminer son surplus de vieux animaux. Le tir sélectif permet de se rapprocher au mieux des lois de la nature en éliminant les animaux les plus faibles. Il institue un autre rapport au gibier, plus respectueux de sa survie : il s'agit de tuer juste ce qu'il faut, sans excès. Nemrod passionné, Sommer s'est fait aussi depuis quelques années, sous l'influence de son épouse Jacqueline, le promoteur d'un autre type de chasse et cette fois sans danger pour l'animal, la chasse photographique, dont le premier salon international s'est tenu à Paris en 1963. Le rapport invite le CSC à suivre avec intérêt l'expérience du tourisme de vision et de photographie animalière. Apprécier les animaux vivants, comprendre leur organisation plutôt que les tuer : ces préoccupations nouvelles et quelque peu atypiques de la part d'un chasseur rejoignent le second objectif du programme d'aménagement, l'ouverture du domaine au public<sup>(13)</sup>. La protection et la préservation des grands animaux sont non seulement nécessaires pour la chasse, mais aussi indispensables pour les activités récréatives. Il faut en effet que le public puisse observer de *beaux* animaux et en voir *beaucoup*<sup>(14)</sup>. Le plan d'aménagement devait par conséquent apporter aux bêtes le couvert et la nourriture nécessaires. La régénération de la forêt constitue bien la clé de voûte de l'ensemble. L'essor du tourisme de vision représente un argument supplémentaire pour obtenir la restitution des terres cultivées. Les anciennes terres agricoles et les prairies

(11) Extrait d'une étude sommaire établie par M. Marchau, chef du district spécialisé des Eaux et Forêts. Régisseur de la réserve du parc de Chambord, 6 mars 1970, *ibid.*

(12) Rapport du 23 juin 1970, *op. cit.*

(13) Lettre de Christian Dablanc, commissaire à l'aménagement du domaine de Chambord à François Sommer, 23 juin 1972. CHA-05-72-10, archives F. Sommer.

(14) Exposé de M. Fol, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et des Forêts, Direction régionale de l'Office national des forêts pour la région Centre, *ibid.*

gagnées sur les forêts de résineux permettront en effet d'observer le gibier en gagnage à partir d'aires de vision. Le public doit avoir la possibilité d'observer les animaux dans leur milieu naturel sans nuire à leur quiétude. Il faut que la faune conserve son caractère sauvage, d'où la nécessité de mettre en place un zonage du parc constitué de différentes parties : un quart du parc serait ouvert au public et le reste réservé aux animaux comme zone de repos. Le plan prévoyait plus précisément l'organisation suivante : 55 hectares autour du château et du village pour l'accueil des visiteurs, une forêt récréative de 400 hectares au nord, une forêt de promenade de 360 hectares entre le parc forestier et la grande forêt, les bordures des routes publiques sur 160 hectares, enfin la grande forêt sur le reste du domaine. Les aménagements devaient rester discrets et esthétiques (aires de vision, bordure de route). Cette préoccupation transparait dans les propositions d'embellissement des abords du château, notamment l'abattage des peupliers qui gênaient la visibilité du bâtiment. L'idée était de recréer les perspectives dessinées par Hardouin-Mansart à l'époque de Louis XIV pour mettre en valeur le château dès l'arrivée sur le domaine.

Chambord devait retrouver aussi sa fonction symbolique comme lieu du pouvoir avec les chasses présidentielles. Sommer formule quelques recommandations pour que l'organisation des battues soit à la hauteur de l'événement. Il fixe le nombre de participants à 25 invités afin de garantir les meilleures conditions de sécurité et rendre le moment plus convivial. Si l'emplacement des chasseurs relève avant tout du Protocole, l'attribution des postes de tir doit tourner afin que chaque participant ait le sentiment d'avoir été bien placé. Le Président est à la fois l'hôte et l'invité d'honneur. Les meilleurs postes lui sont attribués ainsi qu'à deux de ses invités. Il importe de ne pas diviser le groupe en deux équipes mais au contraire de le brasser pour favoriser les rencontres et les échanges. Les chasseurs, aussi prestigieux soient-ils, doivent se soumettre à quelques règles élémentaires comme le fait de tirer les jeunes sangliers plutôt que les mères, ou la recherche systématique du gibier blessé, pratique à laquelle ni les gardes-chasse, ni les chasseurs ne semblent avoir été formés, carence « typiquement française » et « inadmissible aussi bien sous l'angle de la chasse que sur le plan humanitaire et [du] respect de l'animal »<sup>(15)</sup>. Les rabatteurs doivent impérativement porter des vêtements distinctifs, ne doivent ni porter d'armes, ni circuler dans les mêmes véhicules que les invités. Le domaine forestier s'étend sur un territoire particulièrement plat, avec des espaces ouverts où le gibier circule dans tous les sens, ce qui représente un avantage pour les battues collectives mais peut entraîner des débordements tels que ceux constatés le 10 janvier<sup>(16)</sup>. La chasse au cerf est plus digne des chasses de prestige que les battues de sangliers. Elle doit rester qualitative et le tir se faire à l'approche comme en Allemagne et en Europe centrale. Le premier rapport de Sommer est suivi d'un second document, envoyé à l'Élysée le 4 septembre à la suite d'un nouveau voyage organisé à la demande de Pierre Juillet avec des directives plus précises<sup>(17)</sup>. Ce second rapport met en relief l'adhésion du conseiller de Pompidou aux propositions de François Sommer, chargé d'examiner cette fois leur application avec Christian Dablang, le directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Agriculture.

## DÉMARRAGE DU PROJET ET PREMIERS RÉSULTATS

Selon Sommer, l'exécution du plan d'aménagement allait amener des conflits d'intérêt et risquait d'être retardé s'il était confié à la Direction des Eaux et Forêts, trop attachée à la défense des intérêts sylvicoles. Dans son second rapport, il évoque sans développer le désaccord avec le CSC au sujet de la suppression de l'élevage. La réalisation du plan devait par conséquent relever d'une autorité capable d'imposer à toutes les parties prenantes les objectifs assignés au domaine.

(15) Rapport 23 juin 1970, *op.cit.*

(16) François Sommer note qu'un rabatteur armé d'un fusil a tiré sur un sanglier à quelques mètres du président. Rapport de la chasse présidentielle du 10 janvier 1970, CHA-05-70-10, archives F. Sommer.

(17) Rapport de visite, 1<sup>er</sup> septembre 1970, Série 5-CHA-05-70-30 *ibid.*

Le décret du 11 décembre 1970 institua ainsi la fonction de haut-commissaire au domaine de Chambord attribuée à Christian Dablang déjà cité<sup>(18)</sup>. Nommé par le président de la République, ce haut fonctionnaire placé sous l'autorité conjointe des ministres des Affaires culturelles et de l'Agriculture serait chargé d'exécuter le programme général d'aménagement et de gérer le domaine. Il serait assisté dans ses missions par deux adjoints, l'un pour la conservation du château et du parc, le second pour la protection de la nature, la chasse et la forêt. Il prendrait ses décisions après avoir discuté avec le conseil consultatif placé sous son autorité et formé de 11 membres, responsables cynégétiques et forestiers ainsi que scientifiques. Le processus de décision centralisé et simplifié permit ainsi une mise en œuvre rapide du projet. Les rapports d'activité annuels permettent d'évaluer son état d'avancement. Au cours des années 1970, les premières mesures concernèrent la reprise des terres en fermage laissées en déshérence, la clôture des routes à grand trafic et la suppression de l'élevage. Renoncer à l'élevage présentait un double intérêt cynégétique et touristique. Les terrains furent réutilisés pour nourrir le gibier et la disparition des équipements (grillages, cultures et parquets) permit l'embellissement du parc. Les rapports relèvent cependant des retards dans l'exécution des coupes de taillis, dus à l'absence de personnel suffisant et qualifié. Le développement des gagnages a entraîné une augmentation rapide du nombre d'animaux. Près de 140 hectares de prairies furent aménagées durant la décennie pour fournir une herbe de qualité. Entre 1973 et 1976, le nombre de cervidés passe de 650 à 950 et celui des sangliers triple pratiquement entre 1969 et 1973 pour atteindre 1 250<sup>(19)</sup>. La croissance rapide des populations animales répond aux objectifs cynégétiques et touristiques. Les battues permettent des tableaux de chasse plus fournis, de 40 sangliers en moyenne, et jusqu'à 80 pour les chasses présidentielles. Une cinquantaine de mouflons ont été introduits et d'autres espèces, auparavant en voie de disparition sur le domaine comme les lièvres et les perdreaux rouges, ont pu se maintenir.

Quatre sites ont été ouverts au grand public pour observer les animaux dans leur milieu naturel. Des visites dans la zone fermée et réservée aux animaux sont organisées. Cette possibilité d'immersion dans la nature et de rencontre avec le monde sauvage attire l'attention des médias. En octobre 1972, François de la Grange consacre son émission télévisée « Les animaux du monde » aux cerfs de Chambord, le reportage suit la marche silencieuse de quelques enfants dans la forêt et capte leur émerveillement à la vue des animaux<sup>(20)</sup>. La même année, à la demande du ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Chambord devient le cadre de manifestations scientifiques, colloques et séminaires, le volet éducatif se renforce avec le projet d'un centre d'équitation, le développement de classes vertes et la création d'un musée de la chasse.

François Sommer a suivi la mise en œuvre du projet jusqu'à sa disparition survenue peu de temps après le 8 janvier 1973. Il siégea en tant que membre du conseil consultatif auprès du haut-commissaire. Il s'impliqua également avec son épouse dans la restauration des salles du château et la création d'un musée à Chambord, aménagé avec des objets et des armes issus des collections du Musée des Armées. Le projet de réhabilitation du domaine a accéléré la refonte de la gestion cynégétique française, avec le remplacement en 1972 du Conseil supérieur de la Chasse par l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) placé sous la double tutelle des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Le classement du domaine en réserve nationale de chasse est confirmé par l'arrêté le 4 avril 1974 avec les objectifs mentionnés dans le plan d'aménagement : poursuite d'études scientifiques, techniques ou appliquées du gibier, sélection des races, reprise pour des repeuplements, observation des animaux par le public à des fins pédagogiques.

(18) Journal officiel du 11 décembre 1970, p. 11373.

(19) Rapports d'activités, domaine de Chambord, 1972-1976, archives F. Sommer.

(20) « Les animaux du monde », émission du 22 octobre 1972, sur la 2<sup>e</sup> chaîne, INA.



Si l'organisation des chasses de prestige fut la motivation première du pouvoir exécutif, l'élaboration du plan d'aménagement a conduit finalement à un recentrage des activités du domaine vers des missions d'intérêt général et patrimonial. Sous l'impulsion de Pompidou et de son entourage, le parc forestier devient un bien d'utilité générale avec deux objectifs associés : faire de ce territoire une forêt vivante avec un écosystème préservé et un espace de détente et de découverte ouvert au public.

Ainsi, le plan d'aménagement forestier élaboré au début des années 1970 a redonné au domaine de Chambord sa cohérence en rappelant les liens qui unissaient autrefois le château à son écrin boisé. Les décideurs ont compris que la valeur patrimoniale du site reposait tout à la fois sur le château et sur son environnement naturel. Les nouveaux objectifs ont obligé cependant à revoir l'équilibre sylvo-cynégétique du parc forestier et modifié son biotope. La nouveauté réside bien dans cette multifonctionnalité de la forêt devenue un territoire d'investigation pour différents usagers : le chasseur muni d'un fusil ou d'un appareil photo, le promeneur ou le scientifique. Ce projet a permis de mettre en pratique ce que Georges Pompidou appelait une « morale de l'environnement » dont la première étape est la sensibilisation du public à la nature<sup>(21)</sup>. Les activités pédagogiques et scientifiques n'ont cessé de se renforcer par la suite, adossées à des objectifs environnementaux. Le document d'aménagement forestier des deux prochaines décennies (2015-2034) a pour ambition de répondre aux grands principes de gestion durable des forêts, et mentionne les quatre objectifs suivants : 1. Le renforcement de la préoccupation paysagère sous l'angle patrimonial et archéologique. 2. Le respect de la biodiversité. 3. Les activités cynégétiques. 4. La production ligneuse (Office national des forêts et Domaine national de Chambord, 2015). Relevons l'ordre des priorités faisant passer la protection des milieux naturels avant les activités cynégétiques et sylvicoles. Si la chasse a repris une place de premier plan dans les activités du domaine, les enjeux environnementaux ont pesé aussi sur son organisation et son évolution. Ainsi, la forêt est redevenue une des plus belles chasses au cerf d'Europe, et dans le même temps, le plan d'aménagement a contribué à valoriser l'animal, le cerf emblème de Chambord représente aujourd'hui la seconde attraction du site. Les excursions organisées durant la saison du brame attirent toujours plus de touristes. En témoigne aussi l'évolution terminologique concernant les « chasses » nécessaires pour éviter les sureffectifs d'animaux, remplacées sur le site d'information du domaine par des « prélèvements » et des « battues de régulation ». En ouvrant la forêt au public, le plan d'aménagement a donc accompagné plus qu'il n'a freiné l'évolution des sensibilités à l'égard du monde animal. Ce n'est pas le moindre des paradoxes pour un programme conçu par trois chasseurs passionnés, Georges Pompidou, François Sommer et Pierre Juillet.

**Agnès TACHIN**

Maîtresse de conférences

Histoire contemporaine

Laboratoire AGORA

UFR LSH

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

33 boulevard du port

F-95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

(agnes.tachin@u-cergy.fr)

(21) Discours de Chicago, 28 février 1970, Fondation Georges Pompidou.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aménagement forestier, hier, aujourd'hui et demain. *Revue forestière française*, numéro spécial 1999, 360 p.
- BOULLET R., 2019. La France et la découverte de l'environnement. Entre lenteurs et accélérations, jalons et contradictions des prises de conscience et des modes d'action (1960-1975). pp. 209-226. *In* : Gilles Le Béguec, Frédéric Tristram (dir.). *Penser l'avenir au temps de Georges Pompidou*. Bruxelles : Peter Lang. 316 p.
- BRIAND F.R., 2018. Mots et forêts : Abrouissement, Aménagement, Aménager. *Revue forestière française*, LXX(5), pp. 523-524.
- CHEMEL F., 2013. *François Sommer, un temps d'avance*. Paris : Buchet-Chastel. 200 p.
- DELPORTE Ch., 2015. René Dumont et la télévision. *In* : De la nature à l'écologie. *Le Temps des médias*, 2015/2, n° 25, pp. 148-161.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD, 2015. *Document d'aménagement forestier 2015-2034*. [En ligne] disponible sur : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/9572/61977/file/Aménagement%20forestier%20du%20Domaine%20national%20de%20Chambord%20sept%202015%20Modifié.pdf> (cf. p. 2).
- SOMMER F., 1969. *La Chasse imaginaire*. Paris : Éditions Robert Lafont. 320 p.
- THOREAU J., 1975. *Chambord, rendez-vous de chasse*. Paris : Librairie des Champs-Élysées. 288 p. (cf. p. 148).
- VRIGNON A., 2015. Journalistes et militants. Les périodiques écologiques dans les années 1970. *In* : De la nature à l'écologie. *Le Temps des médias*, 2015/2, n° 25, pp. 120-134.

---

**ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU. L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE CHAMBORD SOUS LA PRÉSIDENTIE DE GEORGES POMPIDOU [Résumé]**

En 1969, à la demande de Georges Pompidou, élu à la Présidence de la République, les chasses présidentielles sont instaurées sur le domaine national de Chambord. Leur établissement nécessite des aménagements qui amènent les dirigeants à concevoir un projet plus ambitieux de mise en valeur de la forêt. La gestion forestière orientée principalement vers des objectifs sylvicoles est ainsi repensée pour répondre à des priorités cynégétiques mais aussi touristiques et environnementales. L'élaboration du plan d'aménagement s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'évolution des pratiques de chasse dans des espaces naturels de plus en plus menacés et témoigne des préoccupations nouvelles en matière d'environnement au début des années 1970.

**TRADITION AND REVITALISATION COMBINED. FOREST PLANNING AT CHAMBORD UNDER GEORGES POMPIDOU'S PRESIDENCY [Abstract]**

In 1969, at the request of Georges Pompidou who had been elected President of the Republic, the presidential hunting grounds were established at the National Estate of Chambord. To achieve this, a number of changes had to be implemented, which led those in charge to design a more ambitious project for the exploitation of the forest. Forest management, which previously had been mainly aimed at silvicultural objectives, was rethought to meet hunting priorities but also take on board the tourist industry and environmental considerations. The forest development plan was drafted within the framework of a broader exploration of changes in hunting practices in increasingly threatened natural spaces, bringing to the fore new preoccupations in the environmental field at the beginning of the 1970's.

---